



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Septembre 2008

Date de la convocation 10 Septembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BENEZETH Ingrid, Mme JOUVE Monique, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. POUJOL Jean Louis, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M. SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. MILLET Stéphane à M. DUPONT LAURENT M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Réalisation d'un centre aquatique intercommunal - Consorts TAHAR - Consignation de l'Indemnité d'expropriation

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de création d'un centre aquatique intercommunal la communauté de communes du Clermontais a dû engager une procédure d'expropriation à l'encontre de Monsieur TAHAR, propriétaire de la parcelle BM N°8 d'une superficie de 1990 m².

Il précise que le jugement fixant l'indemnité à la somme de 44 780 euros, rendu le 28 Mai 2008 par Monsieur le Juge de l'Expropriation, fait actuellement l'objet d'une procédure d'appel interjeté par Monsieur TAHAR, ce qui constitue un obstacle au paiement normal de l'indemnité et à la prise de possession des lieux.

Considérant la nécessité d'entreprendre les travaux le plus rapidement possible, il convient d'autoriser Monsieur le Président à consigner l'indemnité fixée en première instance.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

AUTORISE Monsieur le Président à consigner l'indemnité fixée en première instance à la somme de 44 780 euros et à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.